



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



**Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 25 novembre 2013 à BRASPARTS**

Étaient présents :

BOTMEUR : Georges Pierre ISAAC, Viviane BIHAN, Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Vincent VIGOUROUX
BRENNILIS : Sylvie BIRHART, Jean-Victor GRUAT, Marcel GERARDIN
LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Céline JEANNOT, Yves LE FLOC'H
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC
LOQUEFFRET : Guy GAYON, François KERGOAT
PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien LE BRETON, Lucien VALERO
SAINT-RIVOAL : Yves GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Etaient présents (sans voix délibérative) :

Brasparts : Joseph Simon
Brennilis : Françoise Borgne

15 heures : visite de l'usine Wouaf au Moulin de la Marche à Brasparts

16 heures : visite des travaux réalisés à Meilh Squiriou sur le chemin communautaire

18 heures : réunion

Ordre du jour :

- Très Haut Débit – présentation de l'état d'avancement sur le territoire par Yorann Le Coz du pays du COB
- Fonds de concours : dossiers présentés
- Projet de construction et convention de maîtrise d'œuvre : bâtiment pour les activités nautiques et toilettes aux abords du lac
- SCOT
- Modification des statuts du pays COB
- Travaux circuits de randonnée du Yeun Elez et des Landes et Tourbières
- Initiative COB : demande de participation financière (voir courrier joint)
- Convention reversement de fiscalité CCMA – commune de Loqueffret
- Chalets et salle annexe : tarifs 2014
- Logements locatifs : loyers 2014
- Questions diverses

Avant de débiter la séance de conseil, M. François Kergoat prend la parole pour annoncer le décès de Mauricette Rivoal, conseillère municipale à Loqueffret et conseillère communautaire suppléante. Ses obsèques ont eu lieu ce jour et il demande à chacun d'avoir une pensée pour elle.

Au préalable à l'ordre du jour, le président fait part à l'assemblée de la visite de l'usine Wouaf au cours de l'après-midi. L'entreprise emploie actuellement 17 personnes et souhaite s'agrandir. Cependant, un problème administratif retarde la mise aux normes de l'assainissement nécessaire pour résoudre celui de l'installation classée. Un conflit l'oppose au mandataire judiciaire qui a vendu l'usine à la société. Il sollicite l'appui des élus pour résoudre son problème juridique. Le président va contacter madame la sous-préfète pour convenir d'une rencontre avec les services concernés.

La visite du pont de Meilh Squiriou a eu lieu ensuite, il fait partie du chemin communautaire qui acquiert une notoriété de plus en plus grande. Ce circuit communautaire devient un acteur économique du territoire.

Très Haut Débit :

La parole est ensuite passée à Yorann Le Coz, animateur pour le très haut débit au pays COB et Serge Salaün référent haut débit au conseil général du Finistère.

Pour mémoire le syndicat Megalis Bretagne a pris la compétence pour le très haut débit sur la Bretagne selon l'article L-1425-1 du CGCT ;

Sur la période 2013-2017, 4 axes sont en cours (Equilibre, cohésion, Economie, montée en débit). Pour cette première tranche de travaux, 21 millions d'euros de fonds Feder sont à utiliser avant fin 2015.

Les travaux se feront sans fermier au cours de l'année 2014. Au cours de l'année 2014, il est prévu de réaliser la montée en débit sur la région, une plaque équilibre et une plaque de 1.000 lignes.

Le coût restant à charge de la collectivité est toujours de 445 € par ligne, pas de changement.

Pour la montée en débit (MED), la participation des EPCI est de 35 % du montant des travaux. Le marché de MED est passé fin juillet 2013, il sera attribué fin novembre. Ces travaux mobiliseront 9 millions de fonds Feder. Les études de montée en débit prendront 4 à 5 mois, les travaux seront réalisés en été et automne 2014. La cadence sera de 5 à 10 MED par mois par département (180 MED au total en Bretagne).

Sur le territoire de la CCYE, la seule MED concerne Loqueffret qui dépend du central de Lannédern. Il s'agit d'un NRA de petite taille, environ 450 lignes. Le tracé est de 4,5 km jusqu'au bourg de Loqueffret. Le coût estimé est de 342.000 € pour lequel la collectivité financera 35% soit 119.840 €. La CCYE a une enveloppe numérique toujours disponible au pays COB de 31.531 € qu'elle pourra utiliser pour ces travaux.

Il est rappelé que les travaux d'opportunités sont toujours à penser en cas de travaux d'aménagement réalisés sur une commune, comme l'assainissement dans le bourg de Brasparts.

M. Serge Salaün, du conseil général du Finistère rappelle que le système Wimax d'une capacité de 13 Méga existe, (voir Penn ar Bed Numérique). Le territoire est couvert par trois points hauts (Saint-Ségal, Commana et Plouyé). Le conseil général du Finistère loue le réseau Arteria.

Les élus de Botmeur font part des difficultés qui perdurent sur leur commune, avec Wimax. L'offre satellite est disponible lorsque le Wimax ne fonctionne pas, mais il reste à utiliser en dernier recours car la capacité de téléchargement est limitée dans un abonnement classique.

Les coordonnées téléphoniques de Serge Salaün au CG29 sont : 02.98.76.62.95.

Il y a actuellement 18 abonnés Wimax et 15 abonnés satellite sur la CCYE.

Attribution de fonds de concours

Cinq communes présentent une demande de financement pour les opérations suivantes :

Commune de Lopérec

| Objet | Dépenses H.T. | Dépenses T.T.C. | Recettes | Autofinancement | Fonds de concours sollicités |
|-----------------------------|---------------------|-----------------|----------------|---------------------|------------------------------|
| Voirie communale | 70 495,45 € | | | 70 495,45 € | 35 247,72 € |
| Travaux bâtiments communaux | 42 750,20 € | | | 42 750,20 € | 16 520,28 € |
| Aire de jeux | 21 231,19 € | | 4 385 € | 16 846,19 € | |
| Mobilier et matériel | 5 745,99 € | | | 5 745,99 € | |
| Assainissement réseaux AEP | 24 861,20 € | | | 24 861,20 € | |
| Sentier | 3 110,00 € | | | 3 110,00 € | |
| Total | 168 194,03 € | 0,00 € | 4 385 € | 163 809,03 € | 51 768,00 € |

Commune de Brasparts

| Objet | Dépenses H.T. | Dépenses T.T.C. | Recettes | Autofinancement | Fonds de concours sollicités |
|----------------------|---------------------|-----------------|-----------------|---------------------|------------------------------|
| Bâtiments communaux | 128 547,65 € | | 33 875 € | 94 672,65 € | 47 336,32 € |
| Voirie communale | 71 650,45 € | | 11 511 € | 60 139,45 € | 30 069,72 € |
| Matériel et mobilier | 8 076,20 € | | 0 € | 8 076,20 € | 4 038,10 € |
| | | | | | |
| Total | 208 274,30 € | 0,00 € | 45 386 € | 162 888,30 € | 81 444,14 € |

Commune de Saint-Rivoal

| Objet | Dépenses H.T. | Dépenses T.T.C. | Recettes | Autofinancement | Fonds de concours sollicités |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|------------|--------------------|------------------------------|
| Entretien réseaux et bâtiments | | 34 022,42 € | | 34 022,42 € | 15 388,45 € |
| Travaux voirie | | 9 486,25 € | | 9 486,25 € | 0,00 € |
| Travaux bâtiments communaux | 3 881,04 € | | | 3 881,04 € | 0,00 € |
| | | | | | |
| Total | 3 881,04 € | 43 508,67 € | 0 € | 47 389,71 € | 15 388,45 € |

Commune de Botmeur

| Objet | Dépenses H.T. | Dépenses T.T.C. | Recettes | Autofinancement | Fonds de concours sollicités |
|------------------------------|-------------------|--------------------|------------|--------------------|------------------------------|
| Entretien voirie + bâtiments | | 23 094,97 € | | 23 094,97 € | 11 547,48 € |
| Colombarium | 1 790,00 € | | | 1 790,00 € | 895,00 € |
| Toiture garage | 3 018,98 € | | | 3 018,98 € | 1 509,49 € |
| | | | | | |
| Total | 4 808,98 € | 23 094,97 € | 0 € | 27 903,95 € | 13 951,97 € |

Commune de La Feuillée

| Objet | Dépenses H.T. | Dépenses T.T.C. | Recettes | Autofinancement | Fonds de concours sollicités |
|----------------------|--------------------|-----------------|----------------|--------------------|------------------------------|
| Acquisition matériel | 5 191,86 € | | | 5 191,86 € | 2 595,93 € |
| Bâtiments | 20 724,30 € | | 1 317,15 € | 19 407,15 € | 9 703,57 € |
| Voirie | 32 802,12 € | | 1 676,92 € | 31 125,20 € | 15 562,60 € |
| | | | | | |
| Total | 58 718,28 € | 0,00 € | 2 994 € | 55 724,21 € | 27 862,10 € |

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de verser le fonds de concours sollicité par les communes de Lopérec, Brasparts, Saint-Rivoal, Botmeur et La Feuillée.

Projets de construction d'un bâtiment activités nautiques et toilettes aux abords du lac – conventions de maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle la décision prise de construire un bâtiment pour les activités nautiques ainsi que des sanitaires aux abords du lac Saint-Michel à Nestavel à Brennilis. Il souligne le retard pris dans ce projet et l'urgence de trouver une solution et demande confirmation aux élus de Brennilis sur l'emplacement proposé, le parking situé à proximité du barrage. L'assemblée approuve et décide de lancer le projet.

A ce sujet, une convention de maîtrise d'œuvre d'étude du projet (Esquisse, APS, APD) et demande préalable à l'ABF pour les sanitaires publics et une convention (PRO DCE, ACT VISA, DET, AOR, OPC) pour le suivi de chantier des deux constructions sont proposées par l'Atelier Trois Architectes.

Le conseil communautaire décide d'approuver les propositions de conventions de l'Atelier Trois Architectes pour les projets cités en objet et d'autoriser le Président à les signer.

Projet d'un périmètre SCOT

Le Président rappelle la définition d'un SCOT qui est un document de planification sur un territoire donné.

Il permet d'avoir une vision globale de l'avenir sur un territoire dans différents domaines : habitat, commerces et services, environnement, gestion de l'espace, communications numériques,...

A compter de janvier 2017, l'ouverture d'espaces à urbaniser sera conditionné à son existence sur un territoire.

Actuellement, une grande partie de la Bretagne est couverte par un SCOT.

Différentes réunions ont eu lieu à ce sujet en 2013 dont une plus particulièrement mise en place pour les communautés de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée le 24 septembre dernier.

La procédure de mise en œuvre d'un SCOT est longue et complexe, c'est pourquoi il est essentiel d'entamer cette démarche.

Il est tout d'abord nécessaire de définir un territoire pour la mise en œuvre des différentes politiques. Le Président propose que ce soit le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne

La taille de ce territoire semble trop vaste pour des membres de l'assemblée. Le président indique qu'un grand territoire n'empêche pas de mettre certaines règles dans les documents du SCOT.

Le problème de représentativité et de gouvernance reste à définir et ce point sera décisif dans le choix du périmètre.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide d'émettre un vote d'intention pour la définition d'un périmètre de SCOT au niveau du pays Centre Ouest Bretagne avec 19 voix pour et 3 voix contre.

Il est souhaité qu'un travail d'étude soit réalisé afin d'avoir des certitudes sur la représentativité de chaque communauté de communes lors du travail de définition et de suivi du SCOT.

Modification des statuts du GIP Pays Centre Ouest Bretagne

Le Président fait part à l'assemblée de la modification des statuts du Pays Centre Ouest Bretagne. Un projet de nouveaux statuts été présenté à la communauté de communes.

En effet, deux communautés de communes, Corlay et Guerlédan ne seront plus membres du GIP Pays COB, leur départ vers la Cidéral ou Pontivy Communauté, elles vont également rejoindre les Pays du Centre Bretagne et celui de Pontivy. Afin d'acter ce départ il faut apporter des modifications à aux statuts.

Par ailleurs, après lecture par les services de la préfecture de région, il est demandé de modifier les articles 32 et 33 bis car :

- le décret N° 62-1587 du 29/02/1962 a été abrogé et remplacé par le décret du 7/11/2012

- l'article 25 de la loi n°99-533 du 25/06/1999 modifiant la loi du 4/02/1995 n'est plus en vigueur.

- Art 5 : référence au décret 200-909 pris en application de loi 95-115 du 4 février 95 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui a été en partie abrogé. L'article 22 est abrogé et l'article 29-1 est modifié suite a la loi n°2011-525 du 17 mai 2011.

- Il faut indiquer la nomenclature comptable : M14

- Le GIP n'a pas vocation à être soumis au contrôle économique et financier de l'Etat mais au contrôle juridictionnel.

L'assemblée décide d'approuver les modifications statutaires proposées telles que présentées.

Travaux sur les circuits de randonnées « Yeun » et Landes et Tourbières »

La communauté de communes du Yeun Elez a été sollicitée pour prendre la maîtrise d'ouvrage de divers travaux destinés à rétablir la continuité d'itinéraires de randonnée notamment les circuits du "Yeun" et des "Landes et tourbières" situés au pourtour du réservoir Saint Michel, sur les communes de Botmeur, Brasparts et Brennilis.

Plusieurs portions de ces itinéraires situées en zone de tourbières sont actuellement difficilement franchissables par les piétons et posent des problèmes de sécurité.

Trois types de travaux sont envisagés :

- La construction de nouveaux pontons (sur 185 m)
- Le curage (sur 3 km) et la création (sur 250 m) de fossés
- La consolidation d'un ponceau sur l'Elez.

Un cahier des charges a été établi avec l'aide technique du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Une consultation a été lancée début septembre pour une réponse des entreprises au mois d'octobre.

Suite à cette consultation 5 entreprises ont remis une offre et une entreprise, la société Charier GC de Blainville sur Orne a envoyé un courrier indiquant qu'elle ne pouvait pas remettre d'offre.

Les entreprises ayant répondu sont aux jardins du mont (78.219,60 €), Jo Simon SA (72.657 €), Agsel (33.194,98 €), RSMB (83.220,07 €), Jardin Service (73.518,12 €).

Les références de l'ensemble des entreprises ayant présentés un devis sont intéressantes et suffisantes pour élaborer les travaux demandés.

Le conseil communautaire décide d'accepter le devis présenté par la société AGSEL et d'autoriser le Président à signer le devis présenté.

Demande de subvention au Conseil Général du Finistère

Le Président indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 40 % de la part du Conseil Général du Finistère.

Ainsi l'assemblée décide de solliciter le concours financier du conseil général du Finistère pour la rénovation des circuits de randonnée du « Yeun » et des « Landes et Tourbières ».

Demande participation financière Plateforme Initiative COB - année 2013

Le Président présente le courrier de demande de participation financière de la Plateforme Initiative COB pour l'année 2013.

La plateforme aide de nombreuses entreprises à se développer grâce aux prêts d'honneur consentis après examen des projets.

Depuis sa création en 1993, 450 créateurs ou repreneurs ont été aidés correspondant à 1.100 emplois sur le territoire.

Le fonctionnement de la plateforme est important pour le territoire, le président propose le versement de l'aide financière sollicitée soit 0,10 € par habitant pour l'année 2013.

Le conseil communautaire décide de verser 0,10 € par habitant soit 449,20 € à la plateforme Initiative Centre Ouest Bretagne pour l'année 2013.

Convention relative au reversement de fiscalité entre la communauté de communes des Monts d'Arrée (CCMA) et la communauté de communes du Yeun Elez (CCYE)

Le Président présente la convention proposée par la communauté de communes des Monts d'Arrée pour le reversement d'une partie de fiscalité en raison de l'exploitation d'un gisement de minerai par la société Imerys Ceramics sur la commune de Loqueffret.

Ce montant de fiscalité était jusqu'en 2010 versé à la commune de Loqueffret qui avait une convention avec la C.C.M.A. Pour les années 2011 et 2012, une convention a été signée entre la CCYE et la CCMA, elle est donc revue à nouveau cette année.

La C.C.M.A. propose une nouvelle convention 2013 dont le Président fait lecture à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à signer la convention présentée et de reverser l'intégralité du montant perçu à la commune de Loqueffret en 2013

Tarifs de location des chalets – année 2014

Le Président informe que les tarifs de location pour l'année 2014 sont à revoir et il est proposé les tarifs suivants :

| CHALETS | SAISON | HORS SAISON | FORMULE | Nuitée supplémentaire | FORFAIT |
|----------|--|---|---------|-----------------------|---------|
| | du 28/06 au 29/08 la semaine | du 01/01 au 27/06 et du 30/08 au 31/12 la semaine | 1 nuit | | Ménage |
| 4 places | 267 € | 240 € | 61 € | 35 € | 40 € |
| 6 places | 319 € | 297 € | 92 € | 40 € | 50 € |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'appliquer les tarifs présentés qui seront appliqués à compter du 01 janvier 2014.

La caution demandée pour la location d'un chalet est de 300 €.

La location de 3 chalets minimum permet de bénéficier d'un tarif de groupe, soit : - 10 %

Carte CEZAM : - 5%

Salle d'accueil touristique à Botmeur – tarifs de location

Le Président rappelle la vocation de cette salle qui est d'accueillir en priorité les touristes séjournant dans les chalets qui se trouvent à proximité.

Cette salle peut accueillir entre 25 et 30 personnes au maximum correspondant à la capacité totale d'hébergement dans les chalets.

Les tarifs de location avaient été décidés lors du conseil communautaire du 14 avril 2011.

Il convient de définir à nouveau les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2014 soit :

Une journée de location : 20 €

Une semaine de location : 100 €

Une caution sera demandée en garantie des dommages éventuels ainsi que du nettoyage de la salle d'un montant de 300 €.

Location du bâtiment d'accueil touristique à Botmeur à l'association ADDES

Le Président rappelle que l'association ADDES dont le siège est à Botmeur et dont la volonté est de faire partager le plaisir de la randonnée en s'appuyant sur les ressources locales utilise le bâtiment d'accueil touristique situé à proximité des chalets.

L'association propose plusieurs types de randonnées à destination du grand public (touristes,...) et des groupes constitués (scolaires,...).

L'utilisation de ce bâtiment a fait l'objet d'une convention depuis l'année 2011 et le coût de location pour l'année a été de 150 €.

Le bâtiment ayant été utilisé au cours de l'année 2013, il convient de redéfinir les modalités.
Il est rappelé que la salle doit rester disponible en priorité pour les besoins de la collectivité (locataires des chalets,...)
Le prix qui a été défini pour les années passées était de 150 € pour l'année charges comprises. Une caution de 150 € a été également demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de louer la salle d'accueil touristique à Botmeur à l'association ADDES pour l'année 2013 moyennant un prix de 150 € charges comprises, de demander une caution de garantie de 150 € pour les dommages éventuels et le nettoyage de la salle et d'autoriser le président à signer la convention à intervenir

Loyers logements locatifs - année 2014

Le Président rappelle que les logements locatifs sociaux de la CCYE peuvent être augmentés selon les chiffres d'indices de révision de loyer du 3^{ème} trimestre 2013 donnés par l'INSEE.
A compter du 01 janvier les loyers peuvent être augmentés de 0,90 % au maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver l'augmentation des loyers au taux de 0,90 % pour l'année 2014.

La liste de l'ensemble des logements comprenant les nouveaux montants de loyers est jointe en annexe.

Demande de subvention – Maison d'Assistants Maternelles « Les Bugale Moutiks »

Il est présenté une demande de subvention de la maison d'assistantes maternelles Les Bugale Moutiks qui s'est installée sur la commune de Lannédern en septembre 2013.

La MAM est tenue par deux assistantes maternelles et peut accueillir 8 enfants au total de 0 à 12 ans. Ce mode de garde est intéressant pour la dynamique locale même si elle n'est pas située sur le territoire de la communauté de communes.

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite verser l'aide demandée soit 750 € pour démarrer l'activité.

Le conseil communautaire décide à 14 voix contre, 5 abstentions, 3 voix pour de ne pas verser la subvention demandée par la maison d'assistantes maternelles Les Bugale Moutiks.

Demande de subvention – ADMR

Il est fait lecture d'une demande d'attribution d'une subvention spéciale aux fins d'équilibrer le budget 2013 de l'ADMR d'Huelgoat.

Actuellement les communes versent une aide aux deux associations ADMR du territoire Brasparts et Huelgoat.

L'ADMR de Brasparts intervient sur 4 communes du territoire (Brasparts, Lopérec, Loqueffret et Saint-Rivoal).

L'ADMR d'Huelgoat intervient sur 4 communes du territoire (Botmeur, Brennilis, La Feuillée et Plouyé).

L'ADMR d'Huelgoat connaît un déficit en partie dû à la prise en charge d'un montant inférieur par le Conseil Général du Finistère à celui envisagé sur la période du 01 janvier au 30 juin 2013.

Il est fait remarquer que si une aide doit être versée à l'ADMR d'Huelgoat elle doit être identique à celle de Brasparts car ayant également le même problème avec le Conseil Général du Finistère et intervenant de manière identique sur 4 communes.

Le Président propose de verser un montant de 1.000 € à chacune des associations pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de verser un montant d'aide financière de 1.000 € à l'association ADMR d'Huelgoat et de verser un montant d'aide financière de 1.000 € à l'association ADMR de Brasparts

Entretien des sentiers de randonnée et chemins des bourgs

Le Président rappelle qu'un montant de 10.000 € par commune a été budgété en 2013 pour la création des chemins « les balades des bourgs » hors panneaux de signalisation en sus. Il est souhaitable pour les communes n'ayant pas terminé ou commencé ce chemin de prévoir un montant de budget dès le début de l'année 2014.

Il propose donc de reconduire les sommes n'ayant pas été dépensées et de les intégrer au budget en 2014.

Par ailleurs, l'entretien des sentiers de randonnées sera également prévu pour un montant de 5.000 € par commune en 2014.

Le conseil communautaire décide de reconduire au budget 2014 les sommes prévues pour l'élaboration des chemins des bourgs et de prévoir au budget 2014 une nouvelle dotation de 5.000 € par commune pour l'entretien des sentiers de randonnée hors circuit communautaire.

Un appel d'offres sera à réaliser pour l'entretien des sentiers car les sommes consacrées sont relativement importantes.

Ingénierie locale

Deux réunions ont eu lieu avec le conseil général du Finistère sur le thème de l'ingénierie territoriale, une en décembre 2012 et une autre en octobre 2013.

Un courrier est parvenu aux communes ainsi qu'à la communauté de communes suite à la réunion du mois d'octobre.

Le conseil général initiera une structure départementale d'appui à l'ingénierie, à laquelle les communes et communautés de communes pourraient adhérer. La structure serait financée par une dotation du conseil général et une cotisation des adhérents.

Le conseil général demande aux collectivités de faire part de leur souhait d'être associé à la création de la structure pour fin novembre.

Beaucoup de départements ont pris le relais depuis que l'ATESAT a été supprimée.

Animation jeunesse – la jeunesse, ambassadrice du territoire et de l'Europe – demande de subvention Conseil Régional de Bretagne

Le Président rappelle qu'un projet de coopération des structures jeunesse est en cours sur le territoire COB comprenant des échanges avec d'autres territoires (Landes de Gascogne pour la partie Finistérienne et Pologne pour les jeunes du COB 22/56).

Ceci dans le but de valoriser les richesses du territoire et de les faire partager avec d'autres jeunes. Ce programme se décline sur deux années 2013-2014.

Cette opération peut bénéficier de l'aide financière de la Région Bretagne.

Le conseil communautaire décide de solliciter le concours financier de la Région Bretagne pour le projet de coopération pour la jeunesse ambassadrice du territoire et de l'Europe.